INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROCÈS-VRBAL de la séance du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet, tenue le 5 juin 2023, à la salle du Conseil municipal à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot	Conseiller
Mmes	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Alice	Lenoir	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique de consultation relativement au RÈGLEMENT NO 357-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^{O} 194 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « HABITATION COLLECTIVE » DANS LA ZONE « SCM.6 » ET L'USAGE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION » DANS LA ZONE « AC.1 » a eu lieu le 5 juin 2023 à 19h à la salle du conseil. Quelques citoyens étaient présents et ont posés quelques questions sur les changements apportés.

23-06-115 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

FORMANT QUORUM, la séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière;

IL EST PORPOSÉ PAR, M. Dominic Gonthier, APPUYÉ PAR, M. Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'OUVRIR la séance du Conseil municipal du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

23-06-116 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR, Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant dont les points « AUTRES SUJETS » demeure ouverts pour la durée de la Séance;

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.0 LÉGISLATION
3.1 Avis de motion – Projet de Règlement 358-2023 Délégation de pouvoir;
3.2 Adoption du 2ième projet de règlement 357-2023 **(Résolution) ;**
4.0 ADMINISTRATION
4.1 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 1er mai 2023 **(Résolution)**;
4.2 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 mai 2023 **(Résolution)**;
4.3 Adoption des déboursés et comptes à payer **(Résolution)**;
4.4 Pro-maire et représentant à la MRC en cas d'absence du maire **(Résolution)**;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

4.5 Changement des signataire des comptes (Résolution);

4.6 Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale – CAFÉ L'ESPÉRANCE - **(Résolution)** ;

4.7 Demande au Fonds Régions & Ruralité- Volet 4 – Soutien à la vitalisation- Fraise Flanc Sud (100 000$) – **(Résolution);**

4.8 Contrat de chemin d'hiver – Libération de la retenue de 5% pour l'hiver 2022-2023 **(Résolution)**;

4.9 Clause d'ajustement de l'essence pour le contrat des chemins d'hiver 2022-2023 **(Résolution);**

4.10 Coût d'inscription pour le terrain de jeux **(Résolution)** ;

4.11 Refaire le site web de la Municipalité – Soumission de Simple clic ;

4.12 Dépôt des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil **(Résolution)** ;

4.13 Prix piscine-Terrain jeux et Camping Lac-Frontière (Résolution);

4.14 Publipostage payer par la Municipalité -Publicité d'activité à Saint-Paul -Abc des Hauts Plateaux- Tout arts jeudi de 13h à 16h;

4.15 Achat -Appareil pour le gym et du cablâge (Résolution)

4.16 Caméras pour la Municipalité (Résolution);

4.17 Demande par la Directrice-générale pour suivre la formation ABC/DG introduction le 5 et 6 octobre (Résolution);

4.18 Nouvelle programmation TECQ (Résolution);

4.19 Pneus avant du tracteur (Résolution);

4.20 Pneus caravane (Résolution);

4.21 Demande d'autorisation pour une laveuse usagée (Résolution);

4.22 Achat d'une balayeuse pour la salle communautaire (Résolution);

4.23 Augmentation salaire -Entretien ménager (Résolution);

5.0 SUIVI

5.1 Piscine – Offre d'emploi

5.2 Demande par le conseil des marguilliers pour une aide par la Municipalité pour la réfection extérieure de l'Église;

6.0 INFORMATION DU MAIRE

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 Anekdote;

7.2 Demande de don pour la prévention du suicide -Tournoi de balle St-Paul;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.0 TRANSPORT

9.1 Attestation de la fin des travaux- Rang St-Jean-Baptiste (Résolution);

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

12.0 POLITIQUE FAMILIALE

12.1 Compte rendu de la conseillère en charge.

13.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

14.0 LOISIRS ET CULTURE

14.1 Approbation de la dépense pour les décorations pour la fête Nationale ainsi que pour une séance de maquillage pour les enfants **(Résolution)**;

14.2 Soumission toile solaire piscine Municipale **(Résolution)**;

14.3 Demande pour une gratuité pour la salle communautaire pour le salon des artisans (Résolution);

15.0 AUTRES SUJETS

15.1 _____

15.2 _____

15.3 _____

15.4 _____

15.5 _____

15.6 _____

15.7 _____

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

17.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

ADOPTÉE

23-06-117 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 358-2023 – DÉLÉGATION DE POUVOIR**

N° de résolution ou annotation

Je soussignée, Gladys Mercier, conseillère, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le N^{O} 358-2023 décrétant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la direction général et greffier-trésorier et à l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

23-06-118 **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 357-2023**

ATTENDU QUE de nouvelles tendances en construction ou en habitation sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 mars 2023;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 5 juin 2023 à 19h;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR, M. Michaël Mailhot ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers présents;

QUE le second projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT N^{Oo} 357-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^{Oo} 194 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « HABITATION COLLECTIVE » DANS LA ZONE « SCM.6 » ET L'USAGE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION » DANS LA ZONE « AC.1 » soit adopté.

ADOTÉE

23-06-119 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 1ER MAI 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gladys Mercier, APPUYÉ PAR Mme Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-06-120 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gladys Mercier, APPUYÉ PAR Mme Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉE

23-06-121 **ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR M. Michaël Mailhot ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du conseil, totalisant un montant de 69 583,04 $.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du conseil. (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

23-06-122 **NOMINATION D'UN PRO-MAIRE EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons de nouveaux élus à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques occasions que le maire, Laurent Laverdière, ne pourra participer à des rencontres;

ATTENDU QUE l'ancienne pro-Maire a quitté son poste de conseillère en février dernier et que nous n'en avons pas encore nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Dominic Gonthier, APPUYÉ PAR, Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER Madame Alice Lenoir Pro-Maire dans les cas d'absence de Monsieur Laurent Laverdière.

DE NOMMER Madame Alice Lenoir comme représentante à la MRC lors de l'absence du maire.

ADOPTÉE

23-06-123 **DEMANDE AU FOND RÉGIONS ET RURALITÉ –VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION – FRAISE FLANC SUD**

CONSIDÉRANT QUE *Fraise Flanc-Sud* a élaboré un projet ayant pour titre « *Fraises en serre* » et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR, madame Gladys Mercier, conseillère, appuyée par monsieur Jean Doyon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉE

23-06-124 **CONTRAT DE CHEMIN D'HIVER –LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR L'HIVER 2022-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la libération de retenue de 5 % sur l'essence pour les contrats de chemin d'hiver 2022-2023 et de faire le paiement au fournisseur (9312-2844 QUÉBEC INC, Marcel Brochu) et (9140-3683 QUÉBEC INC, Denis Montminy), selon les calculs.

ADOPTÉE

23-06-125 **CLAUSE D'AJUSTEMENT DE L'ESSENCE POUR LE CONTRAT DES CHEMIN D'HIVER 2022-2023**

ATTENDU QUE le contrat d'ouverture des chemins d'hiver comporte une clause d'ajustement de l'essence;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Michaël Mailhot, APPUYÉ PAR, Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la clause de l'ajustement de l'essence pour les contrats de chemin d'hiver pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE

23-06-126 **COÛT D'INSCRIPTION POUR LE TERRAIN DE JEUX DE SAINT-FABIEN-DE-PANET – ÉTÉ 2023**

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions pour le terrain de jeux de Saint-Fabien-de-Panet a débuté il y quelques semaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a augmentation du coût de la vie dans tous les secteurs d'activité et que les loisirs ne sont pas épargnés;

ATTENDU QUE le coût d'inscription pour les enfants de Saint-Fabien-de-Panet doit être déterminé avant la rencontre d'information pour les parents du lundi 12 juin 2023;

ATTENDU QU'ils feront leur paiement d'inscription à cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR, M. Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE CHARGER les frais d'inscriptions suivants pour l'été 2023 :

- Premier enfant : 125,00 $
- Deuxième enfant : 100,00 $
- Troisième enfant : 80,00 $

Un tarif de 150$ sera demandé pour l'inscription des enfants externe au 8

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

municipalités qui sont : Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière et Saint-Just-de-Bretenière.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

23-06-127 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE nous avons trois nouveaux membres au Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, il doit y avoir dépôt des intérêts pécuniaires de chacun :

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR, monsieur Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt des intérêts pécuniaires de Madame Gladys Mercier, Madame Alice Lenoir et Monsieur Michaël Mailhot.

ADOPTÉE

23-06-128 **PRIX PISCINE – TERRAIN DE JEUX ET CAMPING LAC-FRONTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les terrains de jeux du centre et du sud de la MRC de Montmagny se sont regroupés dans le but d'offrir plus d'activité aux enfants qui y participent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas le personnel nécessaire pour l'instant pour effectuer l'ouverture de la piscine municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR, Mme Alice Lenoir ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'OFFRIR gratuitement l'accès à la piscine pour les enfants du terrain de jeux et ce pour les 8 municipalités.

DE CHARGER un montant de 3,00 $ par personne ayant une location au camping du Lac-Frontière pour les utilisateurs qui utilisera la Piscine municipale durant la saison 2023.

ADOPTÉE

INFO **L'ABC DES HAUTS-PLATEAUX – DEMANDE DE PUBLIPOSTAGE**

On informe les gens que la demande de la part de l'ABC des Hauts-Plateaux concernant leur demande d'assurer un publipostage pour promouvoir leur activité « Tout Arts » les jeudis de 13 h à 16 h, à Saint-Paul-de-Montminy a été refusée.

23-06-129 **ACHAT D'APPAREILS POUR LE GYM**

CONSIDÉRANT QUE les équipements du gym deviennent de plus en plus désuets;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir quelque remise à niveau de ces appareils d'entrainement;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Dominic Gonthier, APPUYÉ PAR, Mme Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

D'AUTORISER l'achat d'appareils pour le gym au coût de 700,00 $ et en plus de ce montant autoriser l'achat du câblage pour remplacer ceux défectueux.

ADOPTÉE

23-06-130
N° de résolution ou annotation

DEMANDE DE FORMATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION ABC/DG INTRODUCTION LE 5 ET 6 NOVEMBRE

CONSIDÉRANT QUE le travail nécessite une continuelle mise à niveau dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE la formation ABC/DG Introduction est pertinente pour le travail de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la formation se donne à Québec le 5 et 6 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR, M. Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER que la directrice générale s'inscrive à la formation d'ABC/DG Introduction et qu'elle se déplace à Québec le 5 et 6 octobre prochain.

ADOPTÉE

23-06-131

NOUVELLE PROGRAMMATION DE LA TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la Taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme Gladys Mercier APPUYÉ PAR M. Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causées à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

23-06-132 **PNEUS AVANT – TRACTEUR KUBOTA**

ATTENDU QUE les pneus avant du tracteur sont usés et que cela pourrait entraîner un bris avec des conséquences monétaires plus élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Michaël Mailhot, APPUYÉ PAR, Mme Alice Lenoir, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMPLACER les pneus avant du tracteur Kubota.

ADOPTÉE

23-06-133 **PNEUS CARAVAN ET TRAILEUR – VOIRIE**

ATTENDU QUE deux pneus de la caravane ont eu une crevaison;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Stéphanie Roy, APPUYÉ PAR, M. Michaël Mailhot, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMPLACER deux pneus de la Caravan.

ADOPTÉE

23-06-134 **DEMANDE D'AUTORISATION D'ACHAT DE LAVEUSE USAGÉE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un service de location de salle avec tous les accessoires liés au lavage des lieux (torchons, lavettes, linge à vaisselle et linge à main, …);

CONSIDÉRANT QUE la majorité des usagers de la salle ne font pas le lavage de ces derniers et qu'ils sont laissés sur les lieux et dégages des odeurs parfois nauséabondes si le ménage de la salle ne se fait pas rapidement;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi des accessoires de pompiers qui pourraient être lavés plus souvent sans les envoyés à notre fournisseur qui nettoie les habits de pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR, Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à trouver une laveuse et sécheuse usagées avec un budget limité à 300,00 $.

ADOPTÉE

23-06-135 **ACHAT DE BALAYEUSE – SALLE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la salle est un endroit beaucoup fréquenté;

CONSIDÉRANT QUE le ménage est fait fréquemment et que nous n'avons pas de balayeuse à la salle;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR Mme Gladys

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'achat d'une balayeuse pour la salle communautaire pour un budget d'environ 350,00 $ avant taxes.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

23-06-136 **AUGMENTATION DE SALAIRE – JACOB FORTIER – ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT QUE Jacob Fortier est au poste d'entretien ménager depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum augmente et que l'expérience de Jacob est acquise depuis un bon moment;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Mercier, APPUYÉ PAR, Mme Stéphanie Roy, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUGMENTER le salaire horaire de Jacob Fortier de 1,25 $.

ADOPTÉE

SUIVIS

INFO **OFFRE D'EMPLOI – PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2023**

Il est mentionné que la Municipalité n'a toujours pas de candidatures pour le travail de sauveteur et aide-sauveteur à la piscine municipale pour l'été 2023. La MRC fait des démarches pour trouver des gens et une solution pour offrir le service cette année.

INFO **DEMANDE PAR LE CONSEIL DES MARGUILLERS POUR UNE AIDE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA RÉFECTION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire nous informe que maintenant il est interdit à toute municipalité de contribuer de manière financière aux activités religieuses.

23-06-137 **DEMANDE DE DON – PRÉVENTION DU SUICIDE – TOURNOI DE BALLE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une demande de commandite pour la prévention du suicide qui aura lieu pour une 3ième année, à Saint-Paul-de-Montminy, lors d'un tournoi de balle amical;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait don en 2021 et 2022 et qu'elle souhaite encore une fois y participer;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jean Doyon et M. Michaël Mailhot, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER un don de 50,00 $ au Club Rotary de Montmagny.

ADOPTÉE

23-06-138 **ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX – RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Volet – Accélération des

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 juin 2022 au 9 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

• le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

• les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

• la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

• un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Jean Doyon, appuyée par monsieur Dominic Gonthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil d'autorisé la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

INFO **COMPTE RENDU DE LA CONSEILLÈRE EN CHARGE**

Madame Stéphanie Roy, conseillère nous mentionne quelle a fait sa première rencontre avec le comité de la famille.

23-06-139 **APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR LES DÉCORATIONS DE LA FÊTE NATIONAL, AINSI QUE LE MAQUILLAGE POUR LES ENFANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Fête Nationale arrive à grand pas;

CONSIDÉRANT QUE des activités sont prévues pour le samedi 24 juin 2023 et que le Comité des Loisirs veut rendre le village festif lors de cette journée;

ATTENDU QUE des décorations pourront servir à cette journée de fête;

ATTENDU QUE les enfants pourront également se faire maquiller par des personnes attentionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Doyon, APPUYÉ PAR Mme Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER l'achat de décoration pour la Fête Nationale et la réservation de maquillage pour enfants dans le compte du Comité des Loisirs.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-06-141 **DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE – SALON DES ARTISANS 2023**

CONSIDÉRANT QUE à chaque année une demande est faite auprès de la Municipalité pour un prêt de la salle communautaire pour le salon des artisans;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR M. Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER la gratuité de la salle communautaire pour le salon des artisans de 2023.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

23-06-142 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Alice Lenoir, APPUYÉ PAR Mme Gladys Mercier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE LEVER la séance du conseil municipal du 5 juin 2023, à 21h20.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le Maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin,
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation